



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 630-2024 modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les PIIA

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 14 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 630-2024 *modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)*.

Ce règlement a pour objet de réviser les interventions assujetties au Règlement sur les PIIA de manière à cibler les travaux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le milieu bâti.

Le Certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été émis par la MRC des Maskoutains, en date du 21 février 2025, date où le règlement est entré en vigueur.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 mars 2025

Lucie Chevrier

Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe